

Conseil municipal du 14 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 08 septembre 2018, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 14 septembre 2018 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : M, Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Christophe Mauger de Varennes, Serge Lehericey, Marc Denquin, Sandrine Barbier, Rémi De Saint Jores, Maïté Aline, Cécile Guérin lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Thierry Legraverend est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Mme Aline fait observer que ses remarques envoyées par email à M. le Maire n'ont pas été mentionnées dans le précédent compte rendu. Ses remarques étaient les suivantes : Suite à la commission développement économique du 19 juin : inquiétudes sur un PLUI qui serait revu avant que les territoires des communes nouvelles soient connus, installation d'un Pack emploi tout compris pour répondre aux besoins des entreprises, aide à l'hébergement et à la mobilité, nous n'avons pas été conviés à la réflexion de ce PAC ; Au sujet du plan de la commune : ajout d'une présentation de la commune avec un peu d'histoire.

Ordre du jour : Urbanisme- point sur le permis de construire de l'EARL de la Sablonnière, point sur la consultation pour les études et le suivi du curage de la station d'épuration, délibération concernant l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage au SDEM 50, délibération concernant le rattachement de la commune nouvelle de Gouville sur Mer à la communauté Coutances Mer et Bocage, délibération pour la défense extérieure contre l'incendie (convention pour la surveillance des bornes incendie), proposition d'acquisition de parcelles (C35 et 974) de Maître Cornille-Orvain, demande de subvention pour la cantine scolaire de Courcy, demande d'admission en non-valeur, rapport annuel 2017 du service assainissement collectif, date commission des chemins, chemin des Radins- sapins, compte rendu réunions, questions diverses.

Urbanisme

M le Maire fait part au conseil municipal des courriers de Me Marguerie, avocat de M Maxime Rivey, contestant l'arrêté de permis de construire délivré à l'EARL de la Sablonnière et de la réponse qui leur a été apportée justifiant la conformité de l'arrêté.

Curage de la station épuration

Une consultation a été lancée pour les études et les suivis nécessaires à l'opération de curage des boues du lagunage. La date limite de remise des offres est fixée au 20 septembre 2018 et l'ouverture des plis aura lieu le 24 septembre à 9 h. L'analyse des offres sera réalisée par le SATESE.

Zonage assainissement

Le dossier est en cours de finalisation et sera présenté au conseil municipal par le cabinet SA2E.

Extension du périmètre du SDEM50 , Adhésion de Tessy Bocage au SDEM 50

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1 ET L 5211-18

Vu la délibération n °CS 2018-32 en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du syndicat départemental d'énergies de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le syndicat départemental d'énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité

Suite à la création, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy sur Vire, Pont Farçy) à compter du 1^{er} janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire

Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont Farçy était jusqu'alors située dans le département du Calvados

Qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Après avoir pris connaissance de l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy Bocage au SDEM50 ;

Rattachement de la commune nouvelle de Gouville sur Mer à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. le Maire expose :

- que les communes de Anneville sur Mer, Gouville sur Mer, Montsurvent et Servigny ont décidé de créer la commune nouvelle de Gouville sur Mer

- que les communes de Gouville sur Mer, Montsurvent et Servigny sont actuellement membres de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage tandis qu'Anneville sur Mer est membre de la communauté de communes Côte ouest centre Manche

-que la totalité des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la future nouvelle commune ont délibéré en faveur de son rattachement à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rattachement envisagé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Gouville sur Mer à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

Rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes Villedieu Intercom

M. le Maire expose :

- que les communes de Hambye et le Guislain ont décidé de créer la commune nouvelle de Hambye

- que la commune de Hambye est actuellement membre de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et la commune de Le Guislain est membre de la communauté de communes Villedieu Intercom, les deux conseils municipaux ont délibéré en faveur d'un rattachement à la communauté de communes Villedieu Intercom

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rattachement envisagé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant l'absence d'éléments sur les conséquences financières de ce rattachement, émet un **avis défavorable** au rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes Villedieu Intercom

Le conseil municipal, considérant le manque d'éléments sur les conséquences financières du rattachement de Hambye à Villedieu Intercom, décide d'émettre un avis défavorable.

Défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2011-252 du 17 mai 2011 a institué la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) placée sous l'autorité du maire (art L.2213-32 du code général des collectivités territoriales).

Il revient donc au maire de :

- fixer par arrêté la DECI communale avec la liste des points d'eau incendie publics et

- privés existants sur la commune avec indication des caractéristiques techniques
- désigner un organisme qui assurera les actions de maintenance et de contrôle de débit et pression de PEI
 - communiquer ces données au service départemental d'incendie et de secours de la Manche.

M. le maire indique également que le SDeau 50 CLEP Montpinchon a prévu, par contrat de délégation du service public d'eau potable en date du 23 /12 /2015 la possibilité pour ses communes adhérentes d'avoir accès à un service de prestation d'entretien des poteaux et bouches d'incendie par le prestataire (SAUR SAS).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour confier au prestataire (SAUR SAS) la mission définie dans la convention ci-joint et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie et signer la convention précitée.

Admission en non-valeur Modification du Budget communal

M le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande émanant de la trésorerie de Coutances d'admettre en non-valeur la somme de 150.00€ concernant le titre n°48 du budget communal 2016 (location de la salle de convivialité à M Langlois) suite à l'établissement d'un procès-verbal de carence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de 150.00€
- de modifier le budget communal de la façon suivante :
 - article 6541 : + 150.00€
 - article 6531 : - 150.00€
- d'autoriser M le Maire à émettre un mandat article 6541

Vente terrain

Le conseil prend connaissance du courrier de Me Cornille-Orvain, Notaire à St Sauveur Lendelin, à proposant à la commune, l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 35 et 974 contenant 3780 ca, situées dans les Landes. Le conseil décide de ne pas donner suite.

Demande de subvention pour la cantine scolaire de Courcy

Le conseil municipal, prend connaissance de la demande de la mairie de Courcy sollicitant une participation financière pour la cantine scolaire de Courcy. Considérant que le coût supporté par la commune de Saussey pour le fonctionnement de la cantine scolaire de Saussey est supérieur à celui de Courcy, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Le prix de l'assainissement d'un m³ est de 1.30€ht, la part fixe annuelle de 50€ ht. La consommation s'est élevée à 7976 m³. Le curage des boues du 1er bassin est à envisager.

Commission voirie

La date de la prochaine commission voirie est fixée au 27 octobre à 9h.

Commission Bulletin

La date de la prochaine réunion est fixée au 25 septembre à 20 h.

Travaux divers

Un devis sera demandé pour la coupe des sapins situés en partie publique en bordure du chemin des Radins et qui deviennent dangereux. Le conseil donne son accord à la proposition de l'entreprise Hocquigny (520€ ht) pour la fourniture et la pose d'un cadre avec deux poteaux bois pour l'installation du plan de la commune au Bourg. Le changement de l'horloge de l'église sera effectué par l'entreprise Cornille-Havard et pris en charge par l'association des Amis du Patrimoine de Saussey. L'étude d'une seconde tranche de travaux de restauration de l'église sera lancée pour l'an prochain. Une intervention sera réalisée sur les canalisations de la cuisine de la salle de convivialité pour résoudre les problèmes d'évacuation de l'eau du lave-vaisselle.

Réunions

Mme Aline fait part de la réunion de la commission économique, M Legraverend de la celle de la commission urbanisme, M Léhéricy, de la commission culture, M d'Anterroches, de la commission tourisme, Mme Guérin de la commission scolaire.

Questions diverses

Conseil municipal du 14 septembre 2018

L'installation d'une boîte à lire est évoquée, Il a été constaté que la salle des associations n'avait pas été remise en ordre après certaines manifestations.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier

Serge Lehericey

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes

Rémi De Saint Jores

Maité Aline

Guérin Cécile